

ARRÊTÉ MUNICIPAL RH-2025-01-02

*Fixant le tableau annuel d'avancement 2025
au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe*

Madame le Maire de Paulhac (Haute-Garonne)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE
MENEGON Brigitte	Adjoint Technique
PAPAÏX Annie	Adjoint Technique

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

Article 3

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paulhac le 29/01/2025



Nathalie RAOUX
Mairie de Paulhac

Madame le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>